

COMMUNE DE FRONTON
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
 GUIOT pouvoir à MARELO
 DUCHERON pouvoir à PICAT
 GARGALE pouvoir à MOUISSET
 PABAN pouvoir à GARRABET
 CAZORLA pouvoir à COQUET
 LATTES pouvoir à LUGOU
 STRAGIER pouvoir à ~~BARROSO~~ MONIER
 DOMINGUEZ
 DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation : 4 avril 2017

Rappel de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Finances** : approbation du compte de gestion 2016, vote du compte administratif 2016, vote des taux 2017, vote des tarifs 2017, vote des subventions aux associations, vote du budget primitif 2017, cadences d'amortissement
- **Convention de servitude réseau Gaz**
- **Intercommunalité** : convention espaces verts, motion voirie
- **Tirage au sort des jurés d'assises 2018**
- **Information de M. le Maire**

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 est soumis au vote de l'assemblée des élus présents ou représentés.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 24 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 3 (Stragier-Doisneau- Monier) --Contre : 0

ZONE D'ACTIVITES DIVERSES

2017- 40 : Compte de gestion 2016 – rapporteur M. Lugou

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les

décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 - 41 : compte administratif 2016

S'agissant d'une délibération où le compte administratif du Maire est débattu, M. le Maire se retire des débats et laisse la présidence à M. Lugou.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	567 621.00	567 621.00
Réalisé	560 039.36	562 009.64
A rattacher		1 970.28
Résultat		
Investissement		
Prévu	834 288.00	834 288.00
Réalisé	446 891.74	561 054.26
Report n-1	311 666.19	
Résultat 2016	197 503.67	

Résultat du scrutin public :

Votants : 26 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

EAU POTABLE

2017 - 42 : compte de gestion 2016 - rapporteur M. Lugou

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 - 43 - compte administratif 2016

S'agissant d'une délibération où le compte administratif du Maire est débattu, M. le Maire se retire des débats et laisse la présidence à M. Lugou.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	595 089.00	595 089.00
Réalisé	578 170.86	643 988.32
A rattacher	10 427.48	0.00
Résultat		55 389.98
Investissement		
Prévu	644 300,00	644 300,00
Réalisé	244 747.26	371 555.15
Report n-1		103 122.68
Reste à réaliser	398 300.00	9 900.00

Résultat du scrutin public :

Votants : 26 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017- 44 - affectation du résultat 2016 - rapporteur M. Lugou

Situation de clôture 2016

- Fonctionnement	résultat de l'exercice :	+ 55 389.98 €
- Investissement	solde 2016	+ 126 807.89 €
	résultat reporté 2015	+ 103 122.68 €
	résultat cumulé 2016	+ 229 930.57 €
	RAR dépenses	- 398 300.00 €
	RAR recettes	+ 9 900.00 €

Affectation du résultat :

Excédent de 55 389.98 € affecté au compte 1068.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017- 45 : Budget primitif 2017 - rapporteur M. Lugou

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	612 040.00	612 040.00
Investissement		
Prévision 2017	431 400.00	589 870.00
RAR 2016	398 300.00	9 900.00
Résultat 2016		229 930.00
Total	829 700.00	829 700.00

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 - 46 : compte de gestion 2016 – rapporteur M. Lugou

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 – 47 – compte administratif 2016

S'agissant d'une délibération où le compte administratif du Maire est débattu, M. le Maire se retire des débats et laisse la présidence à M. Lugou.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	471 938.00	471 938.00
Réalisé	401 728.06	537 884.41
A rattacher	11 535.61	0.0
Résultat		124 620.74
Investissement		
Prévu	645 552.00	645 552.00
Réalisé	289 777.38	693 528.95
Report n-1	65 751.23	0.00
Reste à réaliser	286 000.00	0.00

Résultat du scrutin public :

Votants : 26 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017- 48 - affectation du résultat 2016 – rapporteur M. Lugou

Situation de clôture 2016

- Fonctionnement	résultat de l'exercice :	+	124 620.74 €
- Investissement	solde 2015	-	65 751.23 €
	résultat 2016	+	403 751.57 €
	résultat cumulé 2016	+	338 000.34 €
	RAR dépenses	-	286 000.00 €
	RAR recettes		0.00 €

Affectation du résultat :

Excédent de 124 620.74 € affecté au compte 1068.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	497 200.00	497 200.00
Investissement		
Prévision 2017	391 220.00	339 220.00
RAR 2016	286 000.00	0.00
Résultat 2016		338 000.34
Total	677 220.00	677 220.00

M. Cavagnac ajoute que la décision de créer un nouveau réseau obéit à des règles de logique :

- raccordé à l'existant
- autant que possible gravitaire
- en lien direct avec la densité d'habitat actuelle et future
- avec prise en compte d'un éventuel problème sanitaire

Il précise que les schémas qui s'achèvent, tant dans le domaine de l'eau, du pluvial que de l'assainissement, sont des outils fondamentaux à deux titres :

- à la révision du P.L.U., pour une adéquation entre les zones constructibles et les réseaux
- à la maîtrise des réseaux et de leur programmation dans la perspective du transfert de cette compétence à la CCF au 1^{er} janvier 2020. En effet, sans avoir la prétention de desservir toute la commune d'ici-là, il faut poursuivre les réhabilitations et les extensions dans la limite de nos capacités financières en priorisant les chantiers et ensuite donner cette feuille de route à la CCF pour qu'elle assure la continuité du travail sur la base du schéma et de sa déclinaison dans le temps.

COMMUNE

2017 - 50 : compte de gestion 2016 – rapporteur M. Lugou

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 – 51 – compte administratif 2016

S'agissant d'une délibération où le compte administratif du Maire est débattu, M. le Maire se retire des débats et laisse la présidence à M. Lugou.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	5 742 263.00	5 742 263.00
Réalisé	4 652 758.08	5 974 414.49
A rattacher	179 257.39	85 185.51
Résultat		1 227 584.53
Investissement		
Prévu	6 500 406.00	6 500 406.00
Réalisé	3 945 875.87	2 601 025.79
Report n-1	0,00	2 598 235.57
Reste à réaliser	1 868 260.00	740 642.00

Résultat du scrutin public :

Votants : 26 - Nuls : 0 - Pour : 23 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 3 (Stragier-Doisneau-Barroso) --Contre : 0

2017- 52 - affectation du résultat 2016 – rapporteur M. Lugou

Situation de clôture 2016

- Fonctionnement	résultat de l'exercice :	+ 1 227 584.53 €
- Investissement	solde 2015	+ 2 598 235.57 €
	résultat 2016	- 1 344 850.08 €
	résultat cumulé 2016	+ 1 223 385.49 €
	RAR dépenses	- 1 868 260.00 €
	RAR recettes	+ 740 642.00 €

Affectation du résultat

Excédent de 1 227 584.53 € affecté au compte 1068.

M. Cavagnac précise que si la masse salariale était à 50 % des charges de fonctionnement, le résultat serait diminué de l'équivalent de 200 000 €, soit la moitié du capital des emprunts.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 – 53 - tarifs des services communaux 2017 – rapporteur M. Cavagnac

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de tarifs 2017.

	2017	2017	Date d'effet
CANTINE		01/03/2017	
adultes	5,44	5,94	
enfants			
QF < 400	2,30	2,48	
401 < QF < 600	2,49	2,67	
601 < QF < 900	2,68	2,86	
901 < QF < 1200	2,84	3,02	
1201 < QF < 1500	3,06	3,24	
1501 < QF < et non-résidents	3,23	3,41	

PHOTOCOPIES			
A4	0,25	0,25	
A3	0,40	0,40	
A4 recto verso	0,45	0,45	
A3 recto verso	0,70	0,70	
A4 médiathèque	0,10	0,10	
A3 médiathèque	0,15	0,15	
Plan cadastral A4 couleur	0,50	0,50	
Plan cadastral A3 couleur	1,00	1,00	
Vue aérienne, PLU A4 couleur	2,00	2,00	
Vue aérienne, PLU A3 couleur	4,00	4,00	
DROIT D'OCCUP DOM PUBLIC	2016	2017	01/06/2017 arrondi
	10,00%	10,00%	
MARCHE DE PLEIN VENT			
le ml sous la Halle	1,60	1,76	1,80
abonné au trimestre marché ml	4,10	4,51	4,50
passagers volants - 3 m d'étal	4,40	4,84	4,80
le ml supplémentaire	2,20	2,42	2,40
Droit de place pour les cirques et sp	45,00	49,50	
Electricité forains	12,00	13,20	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	10,00%	10,00%	
Terrasse fixe consommation m ² /an	18,38	20,22	
Terrasse consommation m ² /an	12,25	13,48	
Etalages forfait annuel	61,29	67,42	
FETE LOCALE	2,20%	1,00%	
forfait gros métier	239,19	241,58	
Forfait manège enfants	80,43	81,23	
Boutique(pinces...) ml façade	5,74	5,80	
pêche au canards, cascade			
CIMETIERE	2016	2017	01/06/2017
		1%	
dépositaire le mois	27,00	27,27	
jardin du souvenir	199,60	201,60	
concession au columbarium le m ²	765,50	773,16	
Vacation de police	146,80	148,27	
	20,00	20,00	

BATIMENTS	2016	2016	01/06/2017
caution pour remise de clé	100,00	100,00	
Badge contrôle accès	10,00	10,00	
GERARD PHILIPPE	2016	2017	
Caution	600,00	600,00	
Caution nettoyage	250,00	250,00	
G. PHILIPPE RESIDENTS		1%	
salle été - hiver (week-end)	407,00	411,07	
journée sans repas (semaine)	101,00	102,01	
journée avec repas (semaine)	154,00	155,54	
Soirée sans repas	140,00	141,40	
Soirée avec repas	200,00	202,00	
Hall (entrée + bar)	50,00	50,50	
2ème réservation association	101,00	102,01	
Personnel municipal	80,00	80,80	
G. PHILIPPE - NON RESIDENTS		1%	
été	940,00	949,40	
hiver	1412,00	1426,12	
journée sans repas	233,00	235,33	
journée avec repas	353,00	356,53	
Soirée sans repas	280,00	282,80	
Soirée avec repas	400,00	404,00	
Hall (entrée + bar)	100,00	101,00	
HALLE			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
location à la journée	142,00	142,00	
SALLES DE REUNION			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Maison Séguier ½ journée	30,00	30,00	
Maison Séguier journée	50,00	50,00	
Maison Séguier ½ journée grde salle	50,00	50,00	
Maison Séguier journée grde salle	80,00	80,00	
Maison des Vins 2ème ½ journée	30,00	30,00	
Maison des Vins 2ème journée	50,00	50,00	

STADES ET GYMNASES			01/06/2017
Stade Matabiau			
Caution	500,00	500,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Stade Matabiau ½ journée	900,00	900,00	
Stade Matabiau journée	1600,00	1600,00	
Stade Matabiau week-end	3200,00	3200,00	
Stade Matrassou			
Caution	300,00	300,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Stade Matrassou ½ journée	200,00	200,00	
Stade Matrassou journée	350,00	350,00	
Stade Matrassou week-end	700,00	700,00	
Stade Abbé Arnoult			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Stade Abbé Arnoult ½ journée	150,00	150,00	
Stade Abbé Arnoult journée	280,00	280,00	
Stade Abbé Arnoult week-end	560,00	560,00	
Gymnase du Lycée			
Caution	500,00	500,00	
Caution nettoyage	200,00	200,00	
Gymnase du Lycée ½ journée	250,00	250,00	
Gymnase du Lycée journée	450,00	450,00	
Gymnase du Lycée week-end	900,00	900,00	
Halle des sports			
Caution	500,00	500,00	
Caution nettoyage	200,00	200,00	
Halle des sports ½ journée	300,00	300,00	
Halle des sports journée	500,00	500,00	
Halle des Sports week-end	1000,00	1000,00	
Dojo			
Caution	200,00	200,00	
Caution nettoyage	100,00	100,00	
Dojo ½ journée	100,00	100,00	
Dojo journée	180,00	180,00	
Dojo week-end	360,00	360,00	
Petit Gymnase			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	80,00	80,00	
Petit Gymnase ½ journée	150,00	150,00	
Petit Gymnase journée	280,00	280,00	
Petit Gymnase week-end	560,00	560,00	

CONCERTS	2016	2017	01/06/2017
spectacle adulte	8,00	8,00	
spectacle enfant	5,00	5,00	
concert adulte	15,00	15,00	
concert ou spec exceptionnel	20,00	20,00	
MEDIATHEQUE	2016	2017	01/06/2017
adultes Frontonnais	11,00	11,00	
étudiants,,,Frontonnais	5,50	5,50	
adultes extérieurs	22,00	22,00	
Etudiants extérieurs	11,00	11,00	
enfants extérieurs	5,50	5,50	
Collectivités, associations... extérieurs	33,00	33,00	
Location expo dans le Dpt	55,00	55,00	
Location expo hors Dpt	110,00	110,00	
LUDOTHEQUE	2016	2017	
adh. Famille annuelle Frontonnais	10,00	10,00	
tarif réduit Frontonnais	5,00	5,00	
adh. Famille annuelle hors Fronton	20,00	20,00	
Tarif réduit hors Fronton	10,00	10,00	
Location grands jeux catégorie 1 - l'unité	3,00	3,00	
Location grands jeux catégorie 2 - l'unité	5,00	5,00	
Location grands jeux catégorie 3 - l'unité	10,00	10,00	
EAU et ASSAINISSEMENT	2016	2017	factures 2017
		1%	
m3 d'eau	1,37	1,38	
redevance fixe 15-20 par relève	49,2	49,69	
30-40	138,69	140,08	
50-60	255,99	258,55	
m3 d'eau assainie	1,53	1,54	
Redevance fixe	55,05	55,60	
Part. Frais de branchements	1200,0 0	1200,00	
PFAC au m ² de SA	35,00	35,00	
VERRES ECO CUP	2016	2017	01/06/2017
Le verre	1,00	1,00	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus, formule arrondie quand elle est mentionnée, proposés avec effet au 1er juin 2017. Les tarifs eau et assainissement s'appliqueront pour l'ensemble des factures émises en 2017.

M. Doisneau demande pourquoi une augmentation de 10 % des tarifs des droits de place. M. Marelo et Cavagnac rappellent qu'il y a deux raisons :

- les droits de place sont à Fronton inférieur à la moyenne des marchés du département
- la commission travaille avec les commerçants non sédentaires pour créer une animation dans ce marché qui sera partiellement financée par l'augmentation du droit de place.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 – 54 – Subventions aux associations - Rapporteur M. Garrabet

M. le Maire propose de voter l'attribution individuelle aux associations. (cf. document budgétaire pour le détail).

M. Cavagnac complète en soulignant la diversité de l'engagement public. L'enveloppe 2017 est stable, en aides directes, à 68 000 € mais il faut ajouter les aides indirectes. En 2016, en coût complet, le montant dédié à l'accompagnement associatif s'est élevé à 165 000 €, pour le seul fonctionnement.

Mme Rogemont : comment arrive-t-on à calculer les aides individuelles ?

Mme Coquet et M. Garrabet : selon les besoins de fonctionnement mais aussi l'implication de l'association dans la ville.

M. Cavagnac rappelle qu'une grille de critères a été établie en commissions (nombre de résidents, nombre d'enfants que l'association accompagne, historique, ...). C'est donc sur cette base que les montants annuels sont établis et peuvent d'ailleurs varier.

Mme Barroso : pourquoi avoir créé une ligne « scolaire » ? et les associations ont-elles toutes joué le jeu en retournant les bilans ?

M. Garrabet : si le dossier n'est pas retourné, la subvention, même si elle a été prévue, n'est pas versée.

M. Cavagnac : d'autres associations préfèrent des travaux d'amélioration des espaces ou des locaux à une aide financière. La ligne scolaire permet de clarifier les aides par thèmes.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 1 (Barroso) --Contre : 0

2017 – 55 – Fiscalité – vote des taux - Rapporteur M. Cavagnac

En préambule, M. Cavagnac rappelle que l'assemblée avait fait le choix, en 2016, d'augmenter les taux dans une décision d'avenir de la commune. Pour 2017, c'est une stabilité qui est proposée au vote. Toutefois, il attire l'attention de l'assemblée sur l'avenir du Pays, en lien avec l'élection d'un nouveau Président de la République. Nous votons ce budget avec de nombreuses incertitudes. En effet, les dotations, la fiscalité, taxe d'habitation, les transferts de compétences et dons de charges...pourraient être très différents selon le nouveau gouvernement et amener les élus à reconsidérer les choix en 2018. Nous en tirerons les conséquences lors du budget 2018.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2016 est de 2 472 151 €

	Bases 2017	taux	Taux	Produit
	prévision	2016	2017	2017
TH	6 511 000	20.72 %	20.72 %	1 349 079
FB	5 116 000	20.58 %	20.58 %	1 052 873
FNB	155 900	77.05%	77.05 %	120 121
CFE	1 477 000	22.80 %	22.80 %	336 756

Fiscalité :	2 858 829 €
Montant des allocations compensatrices :	+ 164 929 €
Produit de la taxe additionnelle au FB :	+ 10 610 €
Montant du FNGIR :	- 356 870 €
Montant des IFER :	+ 7 445 €
Montant de la CVAE :	+ 132 154 €
Montant de la TASCOT :	+ 68 991 €
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux 2017 à :	
TH	20.72 % - FB 20.58 % - FNB 77.05 % - CFE 22.80 %

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017- 56 : Budget primitif 2017 – M. Cavagnac

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	5 755 432.00	5 755 432.00
Investissement		
Prévision 2017	3 399 334.00	3 496 967.00
RAR 2016	1 868 260.00	740 642.00
Résultat 2016	0.00	1 253 385.00
Total	5 267 594.00	5 490 994.00

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 24 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 3 (Stragier-Monier-Barroso) --Contre : 0

2017 – 57 : amortissement des immobilisations – Rapporteur M. Cavagnac

L'instruction budgétaire et comptable M14 a introduit dans la gestion des collectivités des procédures telles que l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire, qui visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement.

Pour mémoire, l'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif de la Ville, avec mise en place de crédits budgétaires en vue de son renouvellement, et se traduit par une dépense à la section de fonctionnement et une recette à la section d'investissement.

Les biens sont classés par catégorie et amortis sur la durée de vie théorique de leur catégorie, pour leur coût historique (c'est-à-dire la valeur d'acquisition non actualisée).

Par ailleurs, le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans « prorata temporis » à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

Enfin, les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur un seuil déterminé par la collectivité - 300 € T.T.C. pour la commune de FRONTON - et qui sont comptabilisés en section d'investissement, sont amortis en une année.

Sauf exceptions expressément prévues par les textes, les collectivités sont libres de fixer les durées d'amortissement de leurs biens, la M14 ne formulant que des préconisations.

La M14 a évolué au 1er janvier 2016 afin de permettre aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale d'amortir sur une durée maximale de trente ans les subventions d'équipement versées à partir de l'exercice 2015 lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations. La commune de Fronton est concernée par cette disposition, notamment pour les fonds de concours voirie et le financement de la partie publique du réseau électrique. Aussi, au regard de la charge que cela représente pour la section de fonctionnement, il est proposé une cadence à 20 ans.

A l'occasion de cette modification, l'ensemble des cadences sera reporté sur une seule délibération pour une meilleure lisibilité.

Délibération :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant la possibilité d'actualiser les durées d'amortissement des immobilisations, suite aux évolutions réglementaires de la M14 entrées en vigueur au 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré :

- adopte les modifications des durées d'amortissement des biens amortissables acquis depuis le 1er janvier 2017 conformément au tableau ci-dessous :

libellé	Cadence
Logiciels et matériel informatique	2 ans
Véhicules	5 ans
Matériel de voirie	5 ans
Autre matériel et mobilier	10 ans
Subventions d'équipement versées	20 ans
Subventions d'équipement reçues	Même durée que le bien qu'elles ont servi à financer

- dit qu'en application de l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an, est fixé à 300 € pour la collectivité
- dit que les délibérations antérieures à la présente sont abrogées.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

RESEAUX - CONVENTION DE SERVITUDE RESEAU GAZ

2017 – 58 - Convention de servitude avec Gaz Réseau Distribution de France – GRDF – Rapporteur M. Lugou

Le raccordement de l'école Marianne au réseau de gaz nécessite la constitution d'une servitude au profit de GRDF sur une bande de 4 m de large et sur une longueur de 180 ml. La constitution de la servitude se fait par acte notarié enregistré et publié aux hypothèques.

Projet de délibération :

Monsieur le Maire expose que le raccordement de l'école Marianne au réseau de gaz nécessite la pose d'une canalisation sur les parcelles N 977, N 978 et F 1690, avenue de Toulouse. Pour cette implantation, GRDF doit bénéficier d'une servitude grevant les parcelles ci-dessus mentionnées. Pour constituer une telle servitude, il y a lieu de signer, avec GRDF, une convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention valant reconnaissance de servitude, et après en avoir délibéré,

- approuve le contenu de la convention à passer avec GRDF octroyant à ce dernier un droit de servitude sur les parcelles N 977, N 978 et F 1690, avenue de Toulouse
- dit que la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire,
- donne délégation à Monsieur Maurice Garrabet, Maire adjoint, pour signer ladite convention.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

INTERCOMMUNALITE

2017-59 : convention de transfert de l'entretien d'espaces verts sur la commune de Fronton

M. Cavagnac précise que cette convention a pour but de clarifier les interventions de la commune et de la CCF sur des espaces proches. La commune peut, en parallèle, demander à la CCF des prestations ponctuelles conventionnées spécifiquement, notamment en espaces verts, car le service est performant.

Délibération :

La Communauté de communes du Frontonnais est compétence pour l'aménagement paysager et l'entretien des espaces verts de toutes les dépendances des voies communales, rurales et départementales à l'intérieur de l'agglomération. Les communes peuvent faire le choix d'assurer, elles-mêmes, ces travaux sur certains espaces verts pour les personnaliser. Pour assurer une totale lisibilité des interventions de chaque partie, une convention écrite, assortie de plans, précise les zones traitées par la commune et celles traitées par la CCF.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de cette convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

2017 – 60 : motion voirie

M. Cavagnac rappelle la volonté des élus Frontonnais, par ces motions, est de porter au débat de la CCF des sujets qui leur paraissent importants. A noter que la motion concernant une cuisine centrale a été abordée et deux élus de la CCF sont aujourd'hui en charge du recueil des données qui servira de support à la discussion et à la décision communautaire sur le sujet de, faire ou ne pas faire.

Pour la voirie, le budget global de la CCF dépasse les 4 millions d'euros avec 2 millions qui sont clairement répartis entre les communes sur la base d'une charte écrite en 2012-2013. Les besoins s'intensifiant il devient nécessaire de travailler à partir d'un schéma directeur qui sera basé sur une analyse des besoins par commune et une définition des priorités.

M. Carvalho complète que ces éléments contribueront à une meilleure compréhension et une plus grande transparence des enveloppes et des affectations.

Référence réglementaire : article 4.2.2 des statuts de la Communauté de Communes Frontonnais : « création, aménagement et entretien des voies et de leurs dépendances, des places et des parkings d'intérêt communautaire ».

Contexte : les enjeux de déplacement et de sécurité sont au cœur des préoccupations des élus mais aussi de nos administrés. Cela nous oblige à mettre en œuvre une politique routière pour adapter le réseau aux différents besoins et définir ainsi la stratégie et l'engagement financiers annuels de la CCF dans le domaine de la voirie.

Motion : se doter d'un outil de planification et de référence, de type schéma directeur d'entretien et d'accessibilité de la voirie, qui engage la CCF dans une approche pragmatique et prospective de gestion cohérente. Adapter les enveloppes financières selon des critères péréquateurs.

Objectifs : élaborer un schéma directeur routier pour :

- Entretien - sécurité

Diagnostiquer l'état des différentes voies en lien avec leur fréquentation

Améliorer la sécurité

Concilier les modes de transports

Faire une lecture socio-économique de l'utilisation des voies

Garantir les investissements réalisés par un entretien régulier

Hierarchiser les interventions d'entretien, de réhabilitation, de création

Mettre en adéquation la voirie avec les projets d'aménagements ou de création de services

Connaître les coûts et en définir une programmation pluriannuelle des travaux sous la forme d'enveloppes ouvertes

Minimiser l'impact environnemental dans la technique et les matériaux

- Accessibilité

Répondre aux obligations d'accessibilité (PAVE)

Critères possibles : linéaire de voirie, comptages routiers, population, superficie, potentiel financier, l'effort fiscal, services ouverts au territoire, transports scolaires, présence d'activité économique génératrice de flux , ...

Le texte de cette motion est proposé au vote de l'assemblée avant transmission à la CCF.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 8 - Abst. : 0 --Contre : 0

Tirage au sort public des jurés d'assises pour l'année 2018

Par arrêté du 8 février 2017, M. le Préfet de la Haute-Garonne a arrêté la répartition entre les communes des 1034 jurés qui doivent composer la liste préparatoire 2018. Dans le canton 27, la commune de Fronton dispose de 5 jurés et doit tirer au sort le triple de ce nombre pour constituer la liste préparatoire. Seules les personnes âgées de plus de 23 ans peuvent être jurés.

Sont tirés au sort publiquement :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1. Thibault Azzopardi | 9. Stéphanie Tiberti |
| 2. Corinne Bacchin | 10. Véronique Follet |
| 3. Jean Ambrozio | 11. Josette Barthélémy |
| 4. Sylvain Cussac | 12. Eric Despons |
| 5. Sandrine Antagnac | 13. Cyril Bégué |
| 6. Claire Soulac | 14. Bianco Leder |
| 7. Guilhem Gaudefroy | 15. Thierry Cardona |
| 8. Aymeric Morells | |

INFORMATION DE M. le MAIRE

Requête 16 BX 03315 : Recours à l'encontre de la commune par la société Fronton Bricolage, désistement enregistré à la Cour administrative d'Appel de Bordeaux.

Requête 16 BX 03297 : Recours à l'encontre de la commune par la société Fronton Bricolage, désistement enregistré à la Cour administrative d'Appel de Bordeaux.

M. Carvalho aborde les chantiers en cours pour apporter quelques précisions :

- piétonnier de rastel : fin de travaux très prochaine

- prolongement du trottoir chemin de Cotité : les travaux débutent

- piétonnier du Buguet : les travaux sont réalisés en même temps que le réseau d'eau et d'assainissement

- urbanisation de la route de Grisolles : le goudronnage est terminé, reste à déposer l'ancien réseau aérien d'éclairage public.

- goudronnage rue Pierre Constrasty : l'état du revêtement central ne permettait pas d'attendre des travaux plus importants, programmés lors de l'urbanisation de cette voie. La couche de roulement a donc été reprise pour assurer une meilleure sécurité. Au niveau du pont, le revêtement n'a pas été traité car, sur un ouvrage d'art, les contraintes sont différentes et bien plus lourdes.

- ralentisseurs : deux sont prévus, l'un chemin de Capdeville, sur la partie Départementale de la voie entre l'intersection avec Balochan et avec la route du Terme. L'autre, devant la médiathèque et le cinéma.

- radar pédagogique : la commune utilise, par rotation avec les 9 autres communes de la CCF, l'équipement communautaire. Fronton a souhaité s'équiper d'un radar propre à la commune pour plus de pédagogie à l'attention des conducteurs. A noter que ce radar permet de connaître les vitesses et d'en faire une analyse qui permet de montrer la réalité des vitesses et de prévoir d'éventuels aménagements.

M. Cavagnac ajoute :

Boujac : le radar pédagogique a permis de constater que la moyenne des vitesses est inférieure à 50 Km/h. Sur la durée d'installation, 3 vitesses au-dessus de la norme : 51, 53 et un pic à 80. Ces analyses permettent de comparer la vitesse ressentie à la vitesse réelle. Un aménagement a été réalisé par la CCF à l'intersection avec le chemin de Combes, il contribue au ralentissement et à la sécurité dans le secteur.

Ces radars pédagogiques seront installés successivement dans les quartiers.

Par ailleurs, la police municipale a débuté des campagnes de contrôles de vitesse tout comme un programme de sensibilisation au stationnement notamment, sur les zones bleues qui ont été créés pour favoriser le stationnement près des commerces, et sur les trottoirs qui sont réservés aux piétons, ...

Mme Rogemont ajoute qu'elle constate le danger de la vitesse sur la RD 4 en direction de Montauban.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h 10.

Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie et inséré sur le site Internet de la commune. Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.

Le compte rendu a été proposé au vote lors du conseil municipal du 4 mai 2017. Il sera publié sur le site internet de la commune.

Résultat du vote :

Votants : 27

Pour : 23

Contre : 4

Abst :

Refus de vote :

A collection of handwritten signatures and initials in blue ink, some appearing to be names like 'Balochan', 'Boujac', and 'Rogemont'. There are also several scribbled-out signatures.